

COMMUNICATION AUX REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant
tech@ibr-ire.be

Notre référence
DS/NH

Votre référence

Date
15 septembre 2009

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne : Consultation publique sur l'avant projet-de normes relatives au contrôle de qualité: délai de réponse

Conformément à l'article 30 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession des réviseurs d'entreprises, coordonnée le 30 avril 2007, le Conseil de l'IRE a soumis le 6 juillet 2009 à la consultation publique jusqu'au 15 septembre 2009 son avant projet-de normes relatives au contrôle de qualité, que vous trouverez en annexe.

A la demande de plusieurs personnes, je proposerai au Conseil de l'IRE de prendre également en considération les commentaires obtenus jusqu'au 25 septembre 2009 y compris. Vous pouvez donc adresser vos commentaires à l'adresse suivante tech@ibr-ire.be ou par courrier à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (Rue d'Arenberg 13, 1000 Bruxelles) ou par télécopie au 02/512.78.86.

Cet avant-projet est destiné à remplacer les normes actuelles relatives au contrôle de qualité du 9 septembre 2008 afin de les aligner à la recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2008 relative à l'assurance qualité externe des contrôleurs légaux des comptes et des cabinets d'audit qui contrôlent les comptes d'entités d'intérêt public.

Vous trouverez ci-joint l'avant-projet de normes ainsi que les normes relatives au contrôle de qualité actuellement en vigueur.

Ces documents sont également disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.ibr-ire.be>, rubrique « documentation », sous-rubrique « projet de normes ».

Sauf demande contraire de votre part, vos commentaires seront publiés sur le site internet de l'IRE à l'issue de la consultation publique.

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de ma plus haute considération.



Pierre R. BERGER

Annexe

1. *Avant projet-de normes relatives au contrôle de qualité*
2. *Normes relatives au contrôle de qualité du 9 septembre 2008 actuellement en vigueur*